

# Charles Durand, Charles Daremberg et Gérard Marchant, ou le malade, l'historien de la médecine et le psychiatrie

Autor(en): **Gourevitch, Danielle / Gourevitch, Mitchell**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Gesnerus : Swiss Journal of the history of medicine and sciences**

Band (Jahr): **47 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-521308>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Charles Durand, Charles Daremberg et Gérard Marchant, ou le malade, l'historien de la médecine et le psychiatre

par Danielle Gourevitch et Michel Gourevitch

## RÉSUMÉ

*Entre 1850 et 1870 env. un pauvre malade (Charles Durand) rencontre un illustre historien de la médecine (Charles Daremberg), puis un psychiatre dévoué (Gérard Marchant). Ainsi, en racontant quelques événements de la vie ordinaire, on trace l'histoire de la psychiatrie française pour la génération qui vint après la loi de 1838.*

En cette fin d'année 1857, l'illustre bibliothécaire de la Bibliothèque Mazarine, Charles Daremberg, est furieux : un de ses copistes, à qui il avait fort imprudemment confié pour copie à son domicile un précieux manuscrit médiéval, a liquidé tout son mobilier – document compris –, qu'il a vendu à un brocanteur.

Il faut dire que malgré le sérieux admirable de ses travaux, Daremberg est très léger à l'égard des manuscrits qui lui sont confiés en provenance de l'Europe entière. Il les garde outrageusement longtemps et se fait souvent, avant et après cette affaire, rappeler à l'ordre. C'est ainsi que l'Académie de médecine possède une lettre inédite du 20 août 1867<sup>1</sup>, que lui adresse un certain Monsieur L. Bellayme, du ministère de l'Instruction publique, chef de la division des sciences et lettres, pour le ministre et par autorisation avec pour objet : réclamation d'un manuscrit étranger.

«Monsieur, le Directeur de la Bibliothèque Royale de Saxe vient de me faire réclamer par l'intermédiaire de mon collègue M. le Ministre des Affaires Etrangères le manuscrit arabe *Isa-ben Ali* appartenant à cette bibliothèque qui vous a été prêté pour un délai de trois mois le 11 mars dernier. Je vous prie en conséquence de me le renvoyer le plus tôt possible afin que je puisse satisfaire à cette réclamation.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.»

Cette fois-ci Daremberg a mal choisi son copiste, Charles Durand. Celui-ci était né le 30 avril 1819 à Paris ; il semble qu'il soit resté toute sa vie

célibataire. Il habitait 47, rue La Rochefoucauld à Montrouge, l'actuelle rue Liancourt<sup>2</sup> dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement. Ce logement se trouve à deux pas de l'imprimerie de Migne, où son frère était prote. On lui attribue le métier de «commis aux écritures» ou d'«employé» pendant sa courte vie en liberté.

En effet, les registres de l'Assistance publique possèdent des traces de trois passages de ce malheureux à Bicêtre, qui était alors le seul établissement parisien, public et gratuit, d'aliénés hommes<sup>3</sup>. La première fois, le 14 août 1853, il a 33 ans. Il entre à la cinquième division, deuxième section, avec le numéro d'admission 16363. Déclaré «fou», il est placé d'office, mais sortira «guéri», le 20 octobre 1855, «remis à son frère, rue Sarrazin, 25, à Montrouge».

La «guérison» sera de bien courte durée et Daremberg ne savait sans doute rien de ce premier épisode quand il a engagé Charles Durand, ou peut-être l'a-t-il fait charitablement, s'il connaissait son frère, collaborateur de l'abbé Migne. Lui-même en effet avait, peu d'années auparavant, proposé ses services à l'éditeur, qui les avait agréés, comme en témoigne une lettre datée du 16 mai 1854 et conservée à l'Académie de médecine<sup>4</sup>:

«Monsieur,

Le R. P. Pitra m'informe que vous offrez votre collaboration à ma patrologie pour une édition des *Opuscula physica* de Sainte Hildegarde. Il demande si, en retour je consentirais à vous céder 20 ou 30 volumes de mes publications. J'accepte votre offre avec empressement et j'entrerai volontiers en relation avec vous. Les Œuvres de Sainte Hildegarde seront mises sous presse vers la fin de cette année au plus tard<sup>5</sup>; ainsi votre manuscrit devrait être remis en novembre ou en décembre<sup>6</sup>.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués».

Signé: *Migne*.

La deuxième fois, après l'incident avec Daremberg, le 28 décembre 1857, où il est enregistré sous le n° 1124, numéro de titre d'admission 19527, et hospitalisé dans la division I, comme aliéné en placement d'office. Il sort le 8 décembre 1858, «non guéri», vraisemblablement après la levée du P. O. La période de liberté sera brève. Le voilà de retour le 3 septembre 1859, dans la même division I, section II, numéro 962, numéro du titre d'admission 21050, toujours comme «aliéné, placement d'office». La loi de 1838 prévoit en effet deux formes de placement, c'est-à-dire d'hospitalisation forcée: l'une, à la demande des proches d'un malade que son état rend incapable d'accepter les soins dont il a besoin; l'autre, d'office, prononcée par le préfet du département pour les malades «dont l'état d'aliénation compromettrait l'ordre public ou la sûreté des personnes». Pour l'essentiel, cette loi est toujours en

vigueur. Mais de nos jours, elle ne concerne que 15 % environ des malades des hôpitaux spécialisés, le reste étant sous le régime de l'hospitalisation ordinaire, avec le droit de refuser les soins et de sortir contre avis médical.

Jusque vers 1950 au contraire, ces hôpitaux n'admettaient que des malades placés : tous leurs pensionnaires étaient internés, soit par le préfet, soit à la demande de leur famille, demande qu'eût pu faire le frère de l'intéressé. Mais en outre, vers 1850, à Paris, la préfecture de police s'est efforcée de décourager cette dernière forme de placement. Ainsi dans le cas de Durand, la décision de «placement d'office» n'est pas un indice de gravité ou de dangerosité : c'était une formalité quasiment inévitable pour l'entrée dans un asile d'aliénés. L'appel aux familles ne se faisait guère, et l'on peut considérer que pendant les années que notre malade passa à Bicêtre, cet établissement ne recevait à peu près que des sujets placés d'office.

Pour Durand, la décision de placement a été prise successivement par deux préfets de police : P. Piétri, en fonction du 27 janvier 1852 au 16 mars 1858, puis Boitelle, du 16 mars 1858 au 21 février 1866. Ils prirent l'avis du médecin-chef de l'infirmerie, Lasègue<sup>7</sup>. Celui-ci était chargé de la visite des aliénés à la préfecture de police vers 1851 ; évincé pendant la Commune (qui accepte son remplacement par Legrand du Saulle), il restera médecin en chef de l'infirmerie spéciale près la préfecture de police jusqu'à sa mort en 1883. Né en 1816, ce n'était pas un médecin tout à fait comme les autres, puisque, avant d'entreprendre ses études de médecine, il avait obtenu une licence ès lettres en 1838 (précisément l'année de la loi fondatrice de sa future profession), et avait été professeur suppléant de philosophie à Louis-le-Grand. Ami de Claude Bernard et de Morel, il donne une première publication aux *Annales médico-psychologiques* dès 1844. Il est docteur en 1846, agrégé en 1853, médecin des hôpitaux en 1854. On comprend, à voir ce parcours intellectuel, qu'il soit devenu un ami fidèle de Daremberg : il sera l'un des très rares professeurs de la faculté à assister aux obsèques de l'antiquaire<sup>8</sup>.

Si les choses se sont passées selon les règles, l'examen de Charles Durand a eu lieu dans les locaux de l'ancienne préfecture de police, dans la rue de Jérusalem aujourd'hui disparue. A cette époque, aliénés et délinquants étaient provisoirement réunis au dépôt, à la salle Saint-Martin, malgré les efforts méritoires de l'administration<sup>9</sup> ; un local spécial réservé aux aliénés n'est attesté qu'à partir de 1872.

On ne dit rien de la sortie, ou du moins du transfert, mais en tout cas Durand n'apparaît plus dans les registres suivants de Bicêtre. Il semble que Daremberg ne le perde pas complètement de vue. A une date que nous ne

connaissons pas<sup>10</sup>, on retrouve Durand à l'asile des aliénés de Toulouse. C'est de là que, le 12 juin 1872, il écrit (sur un papier ordinaire, sans en-tête, mais d'une belle écriture de scribe, très lisible) à une personne que nous n'avons pas déterminée et qui charge Gérard Marchant à Paris de transmettre le document : «mon cher Gérard, Envoie cette lettre à M. Daremberg et ne t'occupe plus de notre pauvre malade jusqu'à ton retour prochain. Tout à toi et à ton oncle», signé illisible.

La lettre en question est fort intéressante, écrite qu'elle est par un homme de 53 ans, au long passé psychiatrique.

«Mon cher Monsieur, D'après la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, Mr Daremberg ne croit pas que mon frère puisse se charger de moi : mais ce n'est pas dans ce sens que j'avais écrit la lettre que je vous ai adressée : je demandais seulement, par cette lettre, que mon frère me fit mettre en liberté et me reçût chez lui en attendant que je trouvasse du travail pour subsister. Pour établir les faits dans leur réalité, je ne crois pas que mon frère soit dans le dénûment dont parle Mr Daremberg : il corrige depuis trente ans grec, latin et français ; or les anciens correcteurs sont toujours plus recherchés que les jeunes dans les imprimeries, et mon frère, qui a travaillé si longtemps chez l'abbé Migne, à Montrouge (avant l'incendie de son imprimerie, cela va sans dire<sup>11</sup>), n'est assurément pas en peine pour se procurer des épreuves à corriger, j'en mettrais ma main au feu.

En conséquence, si selon les prévisions *alarmistes* de Mr Daremberg, mon frère refuse de me faire sortir et de me donner asile momentanément, je vous serai fort obligé de lui faire savoir que je cesserai absolument toutes relations avec lui à l'avenir (ce qui lui sera sans doute bien égal, car il ne m'a écrit que deux fois en 21 mois), et qu'il ait à vous remettre le manuscrit, de ma main, de tous les ouvrages que j'ai composés à Bicêtre (trois fascicules dont deux reliés en un seul et l'autre séparément, sur deux colonnes, 200 folios environ recto et verso). Vous auriez l'obligeance de me le porter dans vos bagages quand vous viendrez à Toulouse dans un mois, selon ce que m'a dit Mr votre père.

Quant à l'espérance que Mr Daremberg semble me donner pour l'avenir, il faudrait une foi bien robuste pour y croire ; il disait la même chose il y a un an, et c'est avec cet espoir que j'ai consumé TREIZE années de ma vie dans les cabanons de Bicêtre.

Je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez et des démarches que vous avez faites pour moi, ainsi que de celle que je vous serais obligé de faire, à l'occasion, auprès de mon frère lui-même, pour savoir sa décision définitive et pour le manuscrit en cas de refus.

Si ce refus m'enlève tout espoir de ce côté, j'aurai encore la ressource des agences de placement où l'on donne des emplois en retenant sur le premier mois du traitement le montant des frais. Je pourrais même, si ce n'était pas trop présumer de votre obligeance, vous prier de réfléchir si parmi vos relations, qui doivent être nombreuses, il ne se trouverait pas quelqu'un qui aurait besoin d'un employé sérieux et sûr et au fait du travail des administrations et bureaux. Enfin, j'irais volontiers en Algérie comme colon ; j'ai failli y aller il y a 4 ou 5 ans, et l'affaire ne manqua que parce que j'avais demandé des renseignements sur le sort des colons au débarquement, ce que l'on prit pour des tergiversations : mais aujourd'hui je sais qu'on a soin des colons et qu'on leur donne ce qui leur est nécessaire en attendant qu'ils puissent travailler.

On pourrait aussi m'envoyer à la préfecture de police, à Paris, avec un mot de recommandation du médecin de la préfecture pour le prier de me faire donner quelque occupation d'écritures ou autrement, pour gagner ma vie.

En fin de compte, et comme dernière solution, nonobstant l'opinion de Mr Daremberg, que je ne comprends pas bien, car j'ai toujours été à même à Bicêtre de gagner quelque argent et de me procurer bien des petites douceurs qui font prendre patience au prisonnier, et j'ai toujours eu par conséquent journaux, papier, plumes, encre, table et chaise, etc. ..., je crois qu'on pourrait, faute des colonies et faute de la liberté que procure une occupation quelconque, me faire réintégrer à la Sûreté de cet établissement. Mais je préfère naturellement l'une des solutions qui précèdent celle-ci.

Je dois à la vérité de porter à votre connaissance ce que mon frère m'a toujours affirmé, dans les dernières années de mon séjour à Bicêtre, que Mr Daremberg l'avait traité de fou et l'avait menacé de lui retirer son emploi, s'il me faisait sortir. Ce renseignement vous portera peut-être à penser, comme moi, qu'une dernière démarche auprès de mon frère personnellement aurait un résultat favorable (rue du faubourg St Jacques, n° 81). Mr Daremberg, je le crains, m'a pris en grippe, depuis qu'en vendant mon mobilier, en 1857, j'ai laissé par mégarde emporter par l'acheteur un manuscrit du moyen âge que je copiais pour lui : il mit toute la police sur pied pour chercher son palimpseste qu'on finit par retrouver dans un jardin où le brocanteur l'avait enterré. Mr Daremberg, selon moi, m'en a toujours voulu depuis cette époque. Il serait donc très possible que mon frère me fit sortir, mais il faudrait le laisser ignorer à Mr Daremberg.

Mille pardons pour la longueur de cette lettre et pour tous ces détails qui vous paraîtront sans doute insignifiants : j'ai tenu pourtant à vous les donner pour le cas où vous pourriez les utiliser dans mon intérêt.

En vous remerciant de nouveau, je suis, mon cher Monsieur, votre bien dévoué et reconnaissant serviteur».

*signé Ch. Durand*

### L'auteur de la lettre ajoute au crayon, page 3 :

«Toute réflexion faite, il est possible que mon frère soit réellement dans la dernière détresse. Dans ce cas, priez-le seulement de m'écrire et de me parler du manuscrit, et de penser à moi s'il entend parler de quelque occupation» (Académie de médecine, Daremberg 1413/538, n° 364).

Daremberg n'a vraisemblablement jamais répondu, si tant est qu'il ait pu lire la lettre. Sa maladie de cœur l'a alors réduit à la dernière extrémité et il mourra le 24 octobre de la même année au Mesnil-le-Roi.

Son copiste était-il fou ? C'est évidemment la première question qui vient à l'esprit du lecteur. Mais il serait très imprudent de tirer de ce texte des considérations diagnostiques, et tout d'abord parce que le statut de son auteur n'est pas celui de malade mais de sujet placé, interné, ce qui n'est pas tout à fait la même chose : avant d'être une mesure médicale, le placement est une mesure administrative, qui dépend non seulement d'un état pathologique mais aussi d'un état donné de l'attitude psychiatrique, lui-même en

rapport avec le niveau de tolérance de la société contemporaine et la plus ou moins grande rigueur des gardiens de l'ordre. Tel malade, perturbé et perturbateur, était alors interné sans hésitation et pour longtemps, qui aujourd'hui reste en liberté et sans soins, parce que l'équilibre entre l'ordre public et la liberté individuelle s'est déplacé au profit de cette dernière, souvent au dam des proches et des voisins de ce malade.

Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que notre homme a «consumé TREIZE années de sa vie dans les cabanons de Bicêtre». Après un si long séjour, il est manifestement désocialisé, n'a pas de ressources et n'a plus sa place dans le monde extérieur. Aussi échafaude-t-il des projets dénués de tout réalisme. Il espère contre toute raison qu'on acceptera un homme de son âge pour défricher l'Algérie, s'imagine que pour une fonction subalterne on préfère les vieux aux jeunes et compte encore sur un frère qui manifestement l'a abandonné, après un premier effort, et n'a ni les moyens ni surtout le désir de se charger encore de lui. Tout en détaillant son rêve de libération, il ne se fait cependant pas d'illusions excessives et se résignerait à rester à l'hôpital, à condition de réintégrer la sûreté de Bicêtre où il avait ses habitudes. C'est un malade chronicisé comme on en voit encore quelques-uns aujourd'hui, qui jouent à caresser d'utopiques projets de sortie tout en acceptant leur sort définitif d'hôtes de l'hôpital. Une bonne partie des efforts de la psychiatrie, ces dernières décennies, a consisté à supprimer cette chronicité, cette installation définitive à l'asile, ce qui suppose la poursuite des soins à l'extérieur ainsi qu'une prise en charge sociale, choses inconnues au siècle dernier.

D'autre part, ce quinquagénaire apparemment inoffensif avait été placé trois fois dans sa jeunesse, ce qui suppose un comportement très troublé, donc une pathologie active. Remarquons en passant qu'il avait été deux fois «libéré» bien que «non guéri», vraisemblablement parce qu'il n'était pas encore désocialisé.

Il faut souligner que Durand est très peu virulent contre Daremberg dont la connivence avec Lasègue est pourtant probable; qu'il n'émet pas la moindre protestation contre son placement lui-même et qu'il n'écrit nullement comme les paranoïaques du XIX<sup>e</sup> siècle qui sont passés à la postérité pour avoir gagné des procès ou rédigé un livre délirant sur leur internement prétendument arbitraire. Il a fait treize ans de «cabanons», qui ne s'en plaindrait, mais n'a pas un mot pour en contester, ni du reste pour en reconnaître, la légitimité. Le psychiatre peut risquer ici, non pas un diagnostic, mais quelques mots de sémiologie psychiatrique: *réticence*, qui peut se traduire par «y penser toujours, n'en parler jamais»; *enkystement*, l'activité

délirante ne s'éteint pas mais s'enferme dans une coque, cessant de dicter le comportement ; et surtout *rationalisation*, ce qui consiste à transformer une réalité morbide, ou coupable, et plus précisément socialement coupable mais de nature morbide, en la faisant apparaître comme tout à fait naturelle et banale. Quand on est chargé d'un important travail de copie, on ne vend pas son mobilier professionnel ; quand on a la lourde responsabilité d'un «manuscrit du moyen âge», on ne le laisse pas emporter «par mégarde» par le brocanteur, et l'on peut affirmer que le deuxième placement fin 1857 avait été en rapport direct avec l'épisode du «palimpseste» de cette même année : Durand a fait alors bien autre chose que de renouveler son mobilier avec un peu d'étourderie, il a dû être fort malade et commettre bien des extravagances, mais nous ne saurons sans doute jamais lesquelles, les archives de la préfecture ayant disparu.

Le premier destinataire de la lettre est vraisemblablement un jeune homme, étudiant à Paris, respectueusement soumis à Monsieur son père, et qui va rentrer à Toulouse pour les vacances d'été. Le père en question a quelque chose à voir avec l'asile où notre malade peut le rencontrer.

Gérard Marchant, chargé de la transmission, avec lequel le premier destinataire marque une certaine familiarité, réside provisoirement, semble-t-il, chez son oncle, et prévoit de rentrer bientôt à Toulouse. Alors, il pourra s'occuper à nouveau du «pauvre malade». Or, il existe un Toulousain célèbre de ce nom, éponyme de l'actuel hôpital psychiatrique. Né en 1813, ancien élève d'Esquirol à Charenton, il a été le premier médecin directeur de l'asile des aliénés de Braqueville, les malades mentaux de la région étant auparavant hospitalisés à l'hôpital de la Grave, à Toulouse même. La loi du 30 juin 1838, qui régissait l'hospitalisation psychiatrique, faisait obligation à chaque département «d'avoir un établissement destiné à recevoir et à traiter les aliénés», ou tout au moins de passer convention à cette fin avec un département voisin. Elle a entraîné, jusqu'au début de notre siècle et surtout sous le second empire, une vaste campagne de construction d'asiles. Toutefois, jusqu'en 1867, le département de la Seine, c'est-à-dire Paris et sa proche banlieue, ne disposait que de deux établissements, antiques et gigantesques, la Salpêtrière pour les femmes et Bicêtre pour les hommes, sans compter Charenton-Saint-Maurice, public mais payant. Parmi les départements, un des premiers à faire face à ces responsabilités nouvelles fut la Haute-Garonne. C'est Marchant, médecin-adjoint depuis 1844, qui s'est occupé de l'achat des terrains et de la construction des bâtiments de Braqueville à partir de 1846.



D'un dévouement exemplaire, ce médecin finira ses jours victime du devoir<sup>12</sup>. Le 18 juin 1881 (ou peut-être le 19), il est blessé par derrière d'une balle de révolver à la tête, par un malade placé d'office à la demande des autorités militaires depuis une vingtaine de jours, le capitaine Eymes, auquel il venait de rendre visite dans sa chambre en compagnie du surveillant. Malgré sa dangerosité déclarée de paranoïaque, il semble que celui-ci n'ait jamais été déshabillé, n'ait pas été désarmé à l'entrée et qu'il possédât toujours un révolver et un poignard. Les *Annales* s'étonnent à bon droit de ce fait : il «a caché son révolver, très petit d'ailleurs, sous son uniforme, dans le pli que forme avec le thorax l'abdomen très proéminent chez lui».

Le surveillant ne fut pas atteint par la seconde balle, le malade fut désarmé par un brigadier de gendarmerie ; la blessure du médecin ne parut pas bien grave au début : il est probable que, sous le choc, un hématome extra-dural était en train de se constituer durant un intervalle libre. Mais l'état du malade s'aggrava brusquement le 21 par suite, pensa-t-on, d'une hémorragie interne, et il mourut le lendemain, 22 juin. L'actuelle légende veut qu'il soit mort d'un hématome de la zone décollable de Marchant, décrite ultérieurement par son fils<sup>13</sup>.

Le jeune homme, au moment du décès, était prosecteur à la faculté de médecine de Paris ; il devint chirurgien des hôpitaux de Paris<sup>14</sup>. Malgré cette tragédie, il continua à s'intéresser à la psychiatrie, et notamment à la psychiatrie comparée. En 1882, il donne aux *Annales*<sup>15</sup> un intéressant compte-rendu de sa visite à deux des cinq hôpitaux psychiatriques de Saint-Pétersbourg, la clinique des maladies mentales et l'asile d'Alexandre. Ancien interne des hôpitaux de Paris et de l'asile d'aliénés de Braqueville, il est médecin inspecteur adjoint des asiles publics d'aliénés de la Seine.

Son père fut enterré à l'asile (auquel, des années plus tard, on donnera son nom), selon son vœu, «à l'endroit qu'il avait désigné lui-même»<sup>16</sup> et l'un de ses descendants, également médecin à Paris, disent ses collègues d'aujourd'hui, aurait encore, vers la fin des années 1970, visité sa tombe et le monument qui fut élève en son honneur lors du centenaire de l'hôpital : on l'y voit en compagnie d'Esquirol et de Pinel.

Et voilà comment, par des chemins détournés, «la philologie mène au crime»<sup>17</sup>.

## Notes

- 1 Académie de médecine, dossier Daremberg, 125–537, n° 146. Les textes que nous croyons inédits sont présentés en italiques. Il semble que Daremberg ait déjà eu des ennus analogues auparavant : en 1861, par exemple, il demande à C. Claude d’attester qu’il a bien rendu le 22 novembre 1845 un manuscrit d’Oribase à lui prêté le 28 août de la même année ; et le 23 janvier 1854 un autre manuscrit du même auteur qu’il avait entre les mains depuis le 21 novembre 1851 (Académie de médecine, dossier Daremberg 538–1413, n° 181). Lui-même était d’ailleurs libéral en la matière et prêtait assez facilement : cf. par exemple la lettre de son ami Guignard qui lui écrit de Troyes, le 24 février 1849 : «*Je mets demains 25 février à la diligence de N. D. des Victoires le manuscrit que tu as eu la complaisance de m’envoyer. Je te préviens par la poste de son arrivée, afin que tu puisses le réclamer dans les bureaux des messageries s’il ne t’était pas remis de suite. Je te remercie beaucoup du service que tu m’as rendu...*» (Académie de médecine, dossier Daremberg 539–1414, n° 52).
- 2 En effet, le nord de la commune de Montrouge fut annexé à Paris en 1860, et la rue La Rochefoucauld classée voie parisienne le 23 mai 1863. Comme il existait déjà une rue La Rochefoucauld à Paris (dans l’actuel IX<sup>e</sup>), elle fut débaptisée et rebaptisée rue Liancourt le 11 septembre 1869 ; elle est aujourd’hui partagée entre les quartiers du Petit-Montrouge et de Plaisance, et l’actuelle numérotation, qui date du 6 juillet 1880, n’est pas indicative de l’état ancien des lieux.
- 3 Bicêtre, Série 101, répertoire des années 1856–1861, n° 115.
- 4 Académie de médecine, Daremberg 540/1425, fol. 29. Le travail sera effectivement publié l’année suivante en 1855.
- 5 Ces trois derniers mots sont d’une autre écriture, peut-être est-ce une précision de la main de Migne lui-même.
- 6 Effectivement cette œuvre paraîtra en 1855 dans le tome 197 de la *Patrologie*, p. 1117–1352 : *Notitia auctore Pre F. A. Reuss, professore Wirceburgensi. S. Hildegardis abbatissae subtilitatum diversarum naturarum creaturarum libri novem (Physica), ex antiquo bibliothecae imperialis parisiensis codice ms. nunc primum exscripti accurante Dre C. Daremberg, Bibl. Maz. Praef.... Accedunt Prolegomena et Adnotationes Dris F. A. Reuss, Professoris Wirceburgensis.*
- 7 Pour Lasègue, cf. Dr René Semelaigne, *Les pionniers de la psychiatrie française, avant et après Pinel*, Paris, 1932, T. II, p. 40–49, et, parmi les nombreuses notices publiées sur son compte, celle d’A. Motet, *Eloge du professeur Lasègue*, Paris, Masson, 1903, 22 p.
- 8 Anonyme, «Mort de M. le professeur Daremberg», in l’*Union Médicale*, 3<sup>e</sup> s., 14, 1872, p. 668. A. Chereau, «Obsèques de M. le professeur Daremberg», *ibid.*, p. 669–671. A. Chereau, «Allocution», *ibid.*, p. 671–672.
- 9 Cf. J.-P. Soubrier et M. Gourevitch, «Recherches aux Archives de la préfecture de Police sur les Origines de l’Infirmerie Spéciale», in *Perspectives Psychiatriques*, 96, 1984, p. 129–136.
- 10 Peut-être à l’automne 1870, puisque dans la lettre qu’on va lire, du 12 juin 1872, il se plaint que son frère ne lui a pas écrit depuis 21 mois.
- 11 «L’imprimerie catholique», située rue d’Amboise à Montrouge (ce qui correspond aujourd’hui aux 18–20 rue Thibault), fut effectivement anéantie en 1868 par un incendie. On dit alors malignement que Migne fut fort bien couvert par les assurances. Sur les livres son adresse est successivement indiquée comme suit : *in via dicta* d’Amboise près la Barrière

- d'Enfer ou Petit-Montrouge (1845); *in via dicta d'Amboise propre Portam Lutetiae Parisiorum vulgo d'Enfer nominatam* (1851), ce qui est complété par: *nunc vera intra moenia parisina* (1864). L'académie de médecine conserve également une lettre adressée à l'abbé Migne par Daremberg, qui fut son collaborateur très temporaire. Sur un mur de l'ancien collège de Châteaudun, où l'abbé Migne fut professeur de 1820 à 1824, une plaque dit toujours qu'il fut «le plus grand éditeur de son temps».
- 12 Renseignements fournis par le Dr M. Baciocchi, actuellement chef du service infanto-juvénile dans cet hôpital; rubrique nécrologique dans les *Annales médico-psychologiques*, 1881, 2, p. 170–174; et petit discours du président de la Société le 27 juin 1881, publié p. 290 du même numéro.
  - 13 «Zone décollable de Gérard-Marchant. Région bien limitée, située sur la face interne de la boîte crânienne, au niveau de laquelle la dure-mère est facilement séparable de l'os; elle est le siège habituel des hématomes extraduraux...» (Garnier et Delamare, *Dictionnaire des termes techniques de médecine*, 19<sup>e</sup> édition, p. 462).
  - 14 Le Rosenwald de 1898 fait état d'un Gérard Marchant. 1881. Ch. H., Grenelle 111, Mar. Je. Sa. 1 à 3. Celui de 1901 précise: Cité Martignac 12.
  - 15 1882, et 17 pages de tiré-à-part, dont un exemplaire se trouve aux archives de la préfecture: «à Monsieur Camescasse, préfet de police, hommage de profond respect et de reconnaissance». Signé D. G. Marchant, 70, rue de Rennes. Nous reviendrons sur cet article dans un prochain travail. Notons que l'ami Lasègue, envoyé en Russie en 1848, pour y observer la marche de l'épidémie de choléra, avait lui-même profité de l'occasion pour visiter les asiles et avait rédigé un compte-rendu, publié lui aussi dans les *Annales médico-psychologiques*: «De quelques établissements d'aliénés dans la Russie occidentale», 12, 1848, p. 54 et s. Pour des vues générales sur la psychiatrie dans la Russie impériale, cf. C. Koupernik, «Psychiatrie russe avant la révolution de 1917», in *Perspectives Psychiatriques*, 96, 1984, p. 154–160.
  - 16 Le Dr Michel Craplet, dans son mémoire malheureusement resté inédit, *Panorama de l'asile*, fait à ce propos une remarque judicieuse: «Les aliénistes furent internés, jusqu'à leur mort souvent, souvent alors dans la terre d'asile furent-ils enfouis définitivement. Le décès de Gérard Marchant a été répertorié dans le registre de l'asile sous le numéro d'ordre 1428. Le certificat est signé du médecin adjoint, tous les items sont remplis par celui-ci, en particulier celui qui identifie le directeur à un aliéné: «est entré dans l'asile public d'aliénés de Toulouse, le 1<sup>er</sup> juillet 1852»». Sur la photocopie du document donnée à cette même page, on peut lire également la date du décès, le 21 juin; l'âge du mort, 68 ans; son état civil, veuf; sa profession, directeur médecin en chef de l'asile public; son lieu de naissance, St Béat (Haute Garonne); et le diagnostic, ajouté en dehors des rubriques prévues sur l'imprimé: «hémorragie intra-crânienne, consécutive à un coup de feu reçu dans le service».
  - 17 Eugène Ionesco, *La cantatrice chauve*, in fine.

## *Summary*

### *Charles Durand, Charles Daremberg and Gérard Marchant, or the patient, the medical historian and the psychiatrist*

Between 1850 and 1870, a pathetic patient by the name of Charles Durand meets the famous historian of medicine Charles Daremberg and the dedicated psychiatrist Georges Marchant. Thus, relying upon every day life events, the authors tell the story of French psychiatry for the generation that came after the 1838 law on Mental Patient Care.

## *Zusammenfassung*

### *Charles Durand, Charles Daremberg und Gérard Marchant, oder der Kranke, der Medizinhistoriker und der Psychiater*

Etwa zwischen 1850 und 1870 trifft ein armer Kranker (Durand) einen berühmten Medizinhistoriker (Daremberg) und schliesslich einen hingebenden Psychiater (Marchant). Indem die Autoren über Ereignisse des alltäglichen Lebens dieser Personen berichten, geben sie Einblick in die Geschichte der französischen Psychiatrie in derjenigen Generation, die auf das Gesetz von 1838 über die psychiatrischen Institutionen folgte.

Danielle Gourevitch (professeur EPHE)  
Michel Gourevitch (médecin CHS de Maison-Blanche)  
21, rue Béranger  
F-75003 Paris

